

Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes

Au titre de l'année 2024

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Nombre de points maximum de l'indicateur	Résultat final obtenu	Nombre de points maximum de l'indicateur calculable	Nombre de points obtenus
1- Ecart de rémunération (en %)	1	40	1,6	40	38
2- Ecart de taux d'augmentations individuelles (en %)	1	20	2,8	20	20
3- Ecart de taux de promotions (en %)	1	15	1,9	15	15
4- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	1	15	100	15	15
5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	10	2	10	5
Total des indicateurs calculables				100	93
INDEX (sur 100 points)				100	93